



SÉANCE DU LUNDI 1^{ER} DECEMBRE 2014

Les membres du Conseil Syndical se sont réunis au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes ROBBE, FAUCONNET, PIQUOIS, M.M. BIGOT, CHOMET, BOITEUX, Mmes AMABLE, BOUNIOUX, LEMARGUE, VILLIERS, M.M. CHAUVET, LIEBEN, représentant les communes de Balloy, Bazoches-les-Bray, Châtenay-sur-Seine, Coutençon, Egligny, Gravon, Gurcy-le-Châtel, la Tombe, Villeneuve-les-Bordes, M.M. OZOG, RICHETIN, représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », M. JEGO représentant la Communauté de Communes « Des Deux Fleuves », M. SIMONET, Mme PFISTER, représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing », M. MUNOZ, représentant la Communauté de Communes « Bocage Gâtinais ».

Représentés :

Absents : Mme BRANCO (Balloy), Mme AGNOLA (Coutençon), Mme HECTOR (Egligny), Mme APPERT (Gurcy-le-Châtel), Mme AUBRY, M. LAKAYE (Montigny-Lencoup), M. GRELET (La Tombe), M. SAURET (Villeneuve-les-Bordes), Mme DE SAINT LOUP (Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »), M.M. FONTELLIO, MARTIN (Communauté de Communes « Brie Nangissienne »),

Absents excusés : Mme GRIERE, M. BOLZE.

L'ordre du jour était le suivant :

Remerciements

Les membres du Conseil Syndical prennent acte des remerciements de Monsieur Philippe LEVEQUE, Maire de Marolles-sur-Seine, Madame Françoise HENNEQUIN, Adjointe au Maire de Marolles-sur-Seine, et Monsieur Patrick JAMBON, dirigeant de la Société « Saveurs et Communication » pour la participation d'un agent du SIRMOTOM, lors du week-end « A la recherche du goût ».

Approbation du Procès-Verbal du 10 octobre 2014

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Autorisation donnée au Président à signer l'avenant au contrat de travail de l'agent d'accueil à la déchetterie de Voulx

Les membres du Conseil Syndical autorisent à l'unanimité, Monsieur le Président à augmenter le temps de travail de l'agent à compter du 1^{er} février 2015, de 20h/hebdomadaire à 35h/hebdomadaire, à passer l'avenant au contrat de travail, et à imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.



Autorisation donnée au Président à signer l'avenant n°1 au marché de mise en sécurité de la déchetterie de Montereau avec la Société EPICURE SAS

Les membres du Conseil Syndical autorisent à l'unanimité, Monsieur le Président à passer un avenant n°1 avec la société EPICURE SAS – 6 rue Racine – 93100 MONTREUIL, permettant d'intégrer au marché les modifications, et à signer ledit avenant, ainsi que tous les actes et documents s'y référant.

Autorisation donnée au Président à signer l'avenant n°1 au marché de mission géotechnique dans le cadre des travaux de construction d'une recyclerie-ressourcerie sur le site de l'Usine de Valorisation Energétique de Montereau-Fault-Yonne et agrandissement et mise aux normes des déchetteries de Montereau et Voulx avec la Société ABROTEC

Les membres du Conseil Syndical autorisent à l'unanimité, Monsieur le Président à passer un avenant n°1 avec la société ABROTEC Ile de France – ZI de Courtaboeuf 1 – Les Ulis – 8 rue de l'Acadie – 91978 COURTABOEUF CEDEX, permettant d'intégrer au marché les modifications, et à signer ledit avenant, ainsi que tous les actes et documents s'y référant.

Autorisation donnée à Monsieur le Président à mettre en vente l'Hôtel de l'Intercommunalité – 4 rue Edouard Branly, à Montereau-Fault-Yonne

Les membres du Conseil Syndical autorisent à l'unanimité, Monsieur le Président à vendre l'Hôtel de l'Intercommunalité, situé au 4 rue Edouard Branly, à Montereau-Fault-Yonne, et à prendre toute mesure d'exécution de la présente proposition pour le compte du SIRMOTOM.

Autorisation donnée au Président à faire une demande d'agrément au titre de l'engagement de service civique

Les membres du Conseil Syndical autorisent à l'unanimité, Monsieur le Président à mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité dans le courant du 1^{er} trimestre 2015, à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale, signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales, à ouvrir les crédits nécessaires au budget pour le versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité complémentaire de 106,31 euros par mois (7,43% de l'indice brut 244), pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport, et à appliquer les dispositions de la présente délibération qui prendront effet au plus tôt à la date de transmission au contrôle de légalité.

Remboursement des frais de déplacement du personnel du Syndicat

Les membres du Conseil Syndical autorisent à l'unanimité, Monsieur le Président à appliquer les conditions de remboursement des frais de déplacement, de mission et d'indemnisation en cas de déplacements du personnel du SIRMOTOM, à effectuer les remboursements des frais de restauration pour la Directrice Générale des Services, dans le cadre de ses fonctions, à signer tous les actes relatifs aux effets de la présente délibération, et à appliquer les dispositions de la présente délibération qui prendront effet au plus tôt à la date de transmission au contrôle de légalité.



Autorisation donnée au Président à modifier les modalités de l'opération « Composteurs gratuits »

Les membres du Conseil Syndical autorisent à l'unanimité, Monsieur le Président à modifier les modalités de l'opération « Composteurs gratuits ».

Autorisation donnée au Président à signer une convention de partenariat avec l'Ecole de la Deuxième Chance

Les membres du Conseil Syndical approuvent à l'unanimité la convention de partenariat avec l'Ecole de la 2^{ème} Chance, et autorisent à l'unanimité, Monsieur le Président à signer cette même convention au titre du SIRMOTOM, et tout document s'y référant.

Autorisation donnée au Président dans le cadre de l'opération « Broyage à domicile », à créer une régie de recettes et déterminer le coût du service

Les membres du Conseil Syndical autorisent à l'unanimité, Monsieur le Président à demander une participation financière de 15 euros T.T.C. à chaque foyer sélectionné, à créer une régie de recettes pour l'encaissement des droits perçus pour la perception de cette contribution, à prendre les arrêtés correspondants à la création de cette régie de recettes, et à fixer à 1 000,00 euros, le montant maximal de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver.

Autorisation donnée au Président à attribuer une subvention à l'amicale détente et loisirs de Montereau

Les membres du Conseil Syndical autorisent à l'unanimité, Monsieur le Président à verser à l'Amicale de Détente et Loisirs, dont le siège est fixé à 22 Rue de la Grande Haie à Montereau, une subvention annuelle de deux mille quatre cent euros (2.400 €), à inscrire les crédits nécessaires sur le budget de l'exercice en cours, et à signer tous les actes aux effets ci-dessus.

Autorisation donnée au Président à solliciter une subvention auprès de la Région Ile-de-France pour la mise en place d'une labellisation écologique destinée aux commerçants artisans

Les membres du Conseil Syndical autorisent à l'unanimité, Monsieur le Président à solliciter des aides auprès de la Région Ile-de-France, et à signer tous les documents relatifs à ces demandes d'aides.

Points ajoutés sur table :

- **Décision modificative n°1 au Budget de l'exercice 2014**

Les membres du Conseil Syndical approuvent à l'unanimité, Monsieur la Décision Modificative n°1 au Budget de l'exercice 2014.

- **Subvention sollicitée auprès de la Région Ile-de-France dans le cadre d'une expérimentation sur la mise en place des couches lavables dans les crèches « Maison des Parents » et « Au Confluent des bambins », à Montereau-Fault-Yonne**

Les membres du Conseil Syndical autorisent à l'unanimité, Monsieur le Président à solliciter des aides auprès de la Région Ile-de-France, et à signer tous les documents relatifs à ces demandes d'aides.



Informations :

- **Attribution du marché pour la fourniture des bacs pour les collectes**

Les membres du Conseil Syndical prennent acte à l'unanimité, de l'attribution du marché pour la fourniture des bacs pour les collectes pour une durée de 2 ans fermes, avec ma Société :

CITEC ENVIRONNEMENT - 2 rue Paul SABATIER – 71530 CRISSEY

- **Signature des conventions et contrats :**

Convention pour la mission de conseil juridique auprès du SIRMOTOM

Contrat télétransmission SRCI-JVS

Les membres du Conseil Syndical prennent acte à l'unanimité, de la signature des conventions et des contrats ci-dessus.

Affaires et questions diverses.

-----000OO000-----